

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N° 1346**

présenté par
M. Yves Cochet, Mme Billard, M. Mamère et M. de Rugy

ARTICLE 19

À la fin de la dernière phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« et l'allocation de financements particuliers ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.

Il ne doit pas y avoir de fonds publics pour le captage et stockage du CO2.